

## ORDRE DU JOUR

### SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 14 février 2019, 11 H

#### 10 – Sujets d'ouverture

- .01 Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 14 février 2019
- .02 Point d'information des conseillers
- .03 Période de questions du public

#### 40 – Réglementation

- .01 1180963048 Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) et le Règlement régissant la démolition d'immeubles (RCA-6) (Zone 0062) » (01-279-58-01) afin d'améliorer la protection des maisons shoebox
- .02 1180963048 Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) et le Règlement régissant la démolition d'immeubles (RCA-6) (Zone 0065) » (01-279-58-02) afin d'améliorer la protection des maisons shoebox
- .03 1180963048 Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) et le Règlement régissant la démolition d'immeubles (RCA-6) (Zone 0107) » (01-279-58-03) afin d'améliorer la protection des maisons shoebox
- .04 1180963048 Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) et le Règlement régissant la démolition d'immeubles (RCA-6) (Zone 0120) » (01-279-58-04) afin d'améliorer la protection des maisons shoebox
- .05 1180963048 Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) et le Règlement régissant la démolition d'immeubles (RCA-6) (Zone 0162) » (01-279-58-05) afin d'améliorer la protection des maisons shoebox
- .06 1180963048 Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) et le Règlement régissant la démolition d'immeubles (RCA-6) (Zone 0168) » (01-279-58-06) afin d'améliorer la protection des maisons shoebox
- .07 1180963048 Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) et le Règlement régissant la démolition d'immeubles (RCA-6) (Zone 0177) » (01-279-58-07) afin d'améliorer la protection des maisons shoebox
- .08 1180963048 Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) et le Règlement régissant la démolition d'immeubles (RCA-6) (Zone 0180) » (01-279-58-08) afin d'améliorer la protection des maisons shoebox
- .09 1180963048 Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) et le Règlement régissant la démolition d'immeubles (RCA-6) (Zone 0181) » (01-279-58-09) afin d'améliorer la protection des maisons shoebox





.38 1180963048 Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) et le Règlement régissant la démolition d'immeubles (RCA-6) (Zone 0788) » (01-279-58-38) afin d'améliorer la protection des maisons shoebox

.39 1180963048 Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) et le Règlement régissant la démolition d'immeubles (RCA-6) (Zone 0808) » (01-279-58-39) afin d'améliorer la protection des maisons shoebox

Le secrétaire d'arrondissement